

Permis octroyé pour deux éoliennes le long de l'E313, sur le territoire de Bassenge



Voici où seront installées ces éoliennes. © DR

Deux nouvelles éoliennes viennent d'être autorisées en Basse-Meuse et plus précisément à Bassenge.

Le mois dernier, le fonctionnaire délégué de la Région wallonne a en effet donné son feu vert au projet porté par Aspiravi. Deux éoliennes qui seront érigées au nord du village de Boirs, le long de l'E313.

Elles seront plus exactement situées au milieu des champs, à côté du Thier Bégot et à la limite avec la frontière linguistique.

Basée à Harelbeke, la société avait entamé les démarches pour réaliser ce projet en 2018. L'étude d'incidences avait ensuite duré près de deux ans et, à l'automne dernier, une demande de permis avait été déposée.

Avec succès donc puisque le permis vient d'être délivré. Si aucun recours n'est introduit, ce qui n'est pas dit puisque ce genre de projet est souvent contesté, les travaux pourraient démar-

rer dans les prochains mois.

5.714 MÉNAGES

Les deux éoliennes, d'une hauteur de mât allant de 100 à 115 mètres seraient érigées à 516 mètres de l'habitation isolée la plus proche et à 700 mètres de la première zone d'habitat. D'une puissance maximale de 3,6 MW, elles pourront produire près de 20.000 MWh par an, soit la consommation de 5.714 ménages.

Avec elles, ce sont près de 9.140 tonnes de CO₂ qui ne seront pas émises dans l'atmosphère soit ce que produisent près de 4.000 véhicules par an !

Notons que le projet ne se trouve pas dans le périmètre d'exclusion déterminé par Skeyes et qui a pour but de s'assurer que les éoliennes ne feraient pas d'interférences dans les radars de surveillance du trafic aérien. ●

AURÉLIE DRION

